

l'intention d'engager une discussion acrimonieuse avec lui à ce sujet, mais il me semble évident qu'il ne serait pas dans l'intérêt public de donner les noms de personnes, qui, par le passé, ont peut-être occupé des positions en vue dans la vie urbaine et qui de leur propre gré,—peut-être poussés par les efforts de notre département,—sont allés occuper des positions inférieures et obscures sur la terre. Je n'ai pas l'intention de déposer ces noms sur le bureau de la Chambre, mais je me ferai un plaisir de les montrer à l'honorable député, qui se montre si sceptique. Les renseignements n'ont pas été compilés par comtés, mais j'ai une liste qui indique la répartition par comtés et je la passerai avec plaisir à l'honorable député au cours de la journée.

M. le PRESIDENT: Plaît-il au comité d'adopter la résolution?

M. SANDERSON: Non, pas encore.

L'hon. M. CHAPLIN: Pourquoi ne pas consulter la liste?

M. SANDERSON: Lorsque je voudrai des conseils de la part de l'honorable député de Lincoln (M. Chaplin), je lui en demanderai.

L'hon. M. CHAPLIN: L'honorable député en a grandement besoin.

M. SANDERSON: Lorsque j'aurai besoin de conseils je m'adresserai à quelqu'un en qui j'ai confiance, mais je ne range pas l'honorable député de Lincoln dans cette catégorie.

L'hon. M. CHAPLIN: L'honorable député n'aura jamais confiance en qui que ce soit.

M. le PRESIDENT: Les honorables députés devraient revenir à l'examen de la résolution dont la Chambre est saisie, je crois.

M. SANDERSON: Le ministre a dit qu'il ne trouve pas mes observations de son goût. Je le regrette beaucoup, mais je n'ai pas d'excuses à lui présenter. Depuis le 22 avril que je demande ces renseignements, et le ministre n'a pas fait preuve de franchise à mon égard. Il n'a pas été franc, il a cherché des faux-fuyants et des prétextes depuis le 22 avril, pour ne pas me répondre.

Quelques MEMBRES: A l'ordre!

M. le PRESIDENT: L'honorable député connaît trop bien les usages du Parlement pour ignorer que ces paroles ne sont pas parlementaires.

M. SANDERSON: Le ministre a dit que j'étais un sceptique. Je crois réellement qu'il a essayé de nous bernier.

M. le PRESIDENT: A l'ordre!

L'hon. M. STEVENS: Cette expression est contraire au Règlement.

M. SANDERSON: Si le ministre croit que je me rendrai à sa suggestion, que j'irai à son bureau pour préparer une liste, je crains fort de le désappointer. Il a promis de me donner les renseignements demandés, et je crois qu'il n'a pas l'intention de le faire maintenant.

M. GARDINER: Au cours de la discussion qui vient d'avoir lieu entre le ministre et l'honorable député de Perth-Sud (M. Sanderson), le premier a fait une déclaration que nous ne devrions pas laisser passer sous silence. Depuis quelque temps, on a donné les grandes lignes du programme du département pour engager les gens à retourner sur la terre. L'honorable député a demandé au ministre de lui indiquer les noms des personnes qui sont allées s'établir sur des fermes dans certains comtés, et le ministre a répondu qu'il n'aimerait pas à les faire connaître parce que plusieurs de ces personnes occupaient autrefois de bonnes positions en ville et maintenant occupent des positions inférieures à la campagne. Cette observation ne devrait pas passer inaperçue parce que, si la politique du Gouvernement consiste à établir des gens sur des fermes, il ne faut pas s'attendre que les gens consentiront à accepter des positions inférieures.

M. BRADETTE: Le but de cette résolution apparemment est d'aider les municipalités dans les districts organisés et inorganisés à percevoir ses impôts. Les terres sans titre dans l'Ontario, les terres qui sont retournées à la province ou à la couronne n'ont jamais payé de taxes aux commissions scolaires dans les districts inorganisés ni aux municipalités qui sont organisées. La province n'a jamais versé d'impôts aux commissions scolaires dans les districts qui ne sont pas organisés ni aux municipalités qui le sont. Nous souffrons de cette anomalie depuis bon nombre d'années, particulièrement dans le nord de l'Ontario,—je ne sais trop quelle est la situation dans le sud de la province. En vertu de cette législation, est-ce que la province verra à ce que les impôts soient versés aux commissions scolaires et aussi aux municipalités, en ce qui regarde les terres dont la province pourrait reprendre possession?

L'hon. M. GORDON: Cette Chambre n'a rien à voir relativement aux terres qui peuvent être retournées aux provinces. Le projet de loi n'a trait qu'aux terres qui, actuellement, sont au nom du directeur de l'établissement des soldats. Je suis bien au cou-